

| Concours   | Temps de service   | Rémunération  | report possible pour les motifs suivants  | Affectation en stage   | Formation   |
|--|--|---|---|--|---|
| <b>Concours exceptionnels (écrits en juin 2013 et oraux en 2014, qu'ils aient ou non accepté un service de contractuel).</b>   | Temps plein :<br>- Professeur :18h<br>- Professeur documentaliste : 30+6h<br>- CPE : 35h                 | 1700 € (1)  | Congé maternité, congé parental, service national, absence de master, préparer l'agrégation, effectuer un séjour à l'étranger, terminer sa scolarité à l'ENS (2)  | Obligatoirement dans l'académie d'inscription au concours (3)  | « Adaptée selon les besoins » en début d'année prioritairement pour les stagiaires qui n'ont pas été contractuels cette année, et ceux qui étaient en difficulté en tant que contractuel.<br>Tuteur dès la rentrée  |
| <b>Concours 2014 réservés et renouvelés (ex-contractuel avec un an et demi d'équivalent temps plein sur les 3 dernières années et dans la discipline ou le corps de recrutement)</b> | Temps plein :<br>- Professeur :18h<br>- Professeur documentaliste : 30+6h<br>- CPE : 35h                 | 1400 € environ, puis 1500 € à partir du 4 <sup>ième</sup> mois. (1) | Congé maternité, congé parental, service national, absence de master (2)  | Obligatoirement dans l'académie d'inscription au concours (3)(4)   | « Adaptée si besoin ».<br>Tuteur de « terrain »   |
| <b>Agrégation externe 2014 sans expérience professionnelle d'enseignement significative.</b>   | 7 à 9h   | 1507 €, puis 1734 € à partir du 4 <sup>ième</sup> mois (1)          | Congé maternité, congé parental, service national, étude doctorale, effectuer un séjour à l'étranger, terminer sa scolarité à l'ENS (2)   | 6 vœux d'académie. L'affectation dans se fera ensuite selon les capacités d'accueil de cette académie, les vœux des stagiaires et leurs d'affectation.<br><a href="#">Fiche syndicale nationale de suivi</a> afin de nous permettre de suivre et d'intervenir le cas échéant, accompagnée du double de vos vœux. | Délivrée soit par l'ESPE, soit par les structures de formation du rectorat et adaptée à leurs besoins.<br>Chaque stagiaire aura un tuteur   |
| <b>CAPES/T, CPE externes 2014 renouvelés inscrits en M1</b>  | - Professeur: 8 à 10h<br>- Professeur documentaliste, CPE : le ministère n'a pas encore pris de décision | 1400 € environ, puis 1500 € à partir du 4 <sup>ième</sup> mois. (1) | Congé maternité, congé parental, service national, préparer l'agrégation, absence d'inscription en M2. Pas de possibilité de report pour effectuer un séjour à l'étranger car elle est conditionnées à la détention d'un M2 (2) | Académie d'inscription en M1. Justifier de l'inscription en M1 auprès du ministère avant le 20 juin. (3)   | M2 MEEF à l'ESPE, chaque stagiaire aura un tuteur de « terrain » et un tuteur à l'ESPE  |
| <b>CAPES/T, CPE externes 2014 renouvelés, non inscrits en M1 et avec moins d'un an et demi d'exercice dans la discipline ou le corps de recrutement</b>                              | - Professeur: 8 à 10h<br>- Professeur documentaliste, CPE : le ministère n'a pas encore pris de décision | 1400 € environ, puis 1500 € à partir du 4 <sup>ième</sup> mois. (1) |   | 6 vœux d'académie. L'affectation dans se fera ensuite selon les capacités d'accueil de cette académie, les vœux des stagiaires et leurs d'affectation.<br><a href="#">Fiche syndicale nationale de suivi</a> afin de nous permettre de suivre et d'intervenir le cas échéant, accompagnée du double de vos vœux. | - Pour les lauréats qui ont une équivalence de M1 mais pas de M2 : formation en M2 MEEF à l'ESPE.<br><b>ATTENTION</b> , ils pourraient être amenés à devoir valider de plus des UE du M1 MEEF si leur cursus antérieur ne leur permet pas d'avoir une équivalence pour tous les modules. Contactez rapidement l'ESPE pour demander les possibilités d'équivalences.<br>- Pour les lauréats détenteurs d'un M2 ou une équivalence ou qui en sont dispensés : formation délivrée soit par l'ESPE, soit par les structures de formation du rectorat et adaptée aux besoins des stagiaires.<br>Tuteur de « terrain » et tuteur à l'ESPE pour ceux qui doivent valider le M2 MEEF. |

|  |   |   |  |   |   |
|--|---|---|--|---|---|
| <b>Concours 2014 dispensés de master (père ou mère de 3 enfants, sportifs de hauts niveaux, concours interne, 3e concours), et avec moins d'un an et demi d'exercice dans la discipline ou le corps de recrutement</b> | - Certifiés : 8 à 10h<br>- Agrégés : 7 à 9 h.<br>Pour les CPE et les professeurs documentalistes, le ministère n'a pas encore pris de décision. | 1400 € environ, puis 1500 € à partir du 4 <sup>ième</sup> mois. (1) |  | 6 vœux d'académie. L'affectation dans se fera ensuite selon les capacités d'accueil de cette académie, les vœux des stagiaires et leurs d'affectation.<br><b>Fiche syndicale nationale de suivi</b> afin de nous permettre de suivre et d'intervenir le cas échéant, accompagnée du double de vos vœux.<br>(sauf les ex-PE et les ex-enseignants du second degré qui restent dans leur académie d'exercice) | Formation délivrée soit par l'ESPE soit par les structures de formation du rectorat et adaptée aux besoins des stagiaires.<br>Chaque stagiaire aura un tuteur.  |
| <b>Concours 2013 en report</b>   | - Certifiés : 8 à 10h<br>- Agrégés : 7 à 9 h.   | Certifiés : 1700 €, Agrégés: 1950 € (1)                             |  | 6 vœux d'académie. L'affectation dans se fera ensuite selon les capacités d'accueil de cette académie, les vœux des stagiaires et leurs d'affectation.<br><b>Fiche syndicale nationale de suivi</b> afin de nous permettre de suivre et d'intervenir le cas échéant, accompagnée du double de vos vœux  | Formation délivrée soit par l'ESPE, soit par les structures de formation du rectorat et adaptée aux besoins des stagiaires.<br>Tuteur de « terrain » et tuteur à l'ESPE pour ceux qui doivent valider le M2 MEEF. |
| <b>Concours 2013, fonctionnaires stagiaires en 2013/2014 en renouvellement de stage</b>  | - Certifiés : 8 à 10h<br>- Agrégés : 7 à 9 h.   | L'avancement se poursuit dans la grille de rémunération             |  | Maintenus sur leur académie d'affectation en stage en 2013/2014 et perdent l'académie obtenue à l'inter (5)   | Formation délivrée soit par l'ESPE soit par les structures de formation du rectorat et adaptée aux besoins des stagiaires.<br>Tuteur de « terrain »   |
| <b>Concours 2013, fonctionnaires stagiaires en 2013/2014 en prolongation de stage</b>  | Temps plein   | L'avancement se poursuit dans la grille de rémunération             |  | - Leur stage est validé : ils/elles rejoignent le poste obtenu aux mouvements inter-académique et intra-académique.<br>- Leur stage n'a pas pu être évalué et donc pas validé : ils/elles sont maintenu(e)s sur leur académie d'affectation en stage en 2013/2014 et perdent l'académie obtenue à l'inter. (5)  | Formation délivrée soit par l'ESPE soit par les structures de formation du rectorat et adaptée aux besoins des stagiaires.<br>Tuteur de « terrain »   |

- (1) Si des services publics antérieurs ont été réalisés, ils permettront parfois un reclassement dans la grille de rémunération (dossier à constituer dès la rentrée, pour cela contactez-nous).
- (2) Si le report n'est pas accordé, il existe des possibilités de demande de congés auprès du rectorat d'académie d'affectation : <http://www.snes.edu/5-5-Conges-pour-raisons.html>
- (3) Le SNES-FSU réclame toujours que ceux qui le souhaitent puissent formuler des vœux pour changer d'académie. Si vous êtes dans ce cas contactez d'urgence le SNES-FSU : [fmaitres@snes.edu](mailto:fmaitres@snes.edu)
- (4) Attention, les ex-contractuels (non lauréats du réservés) devront pour cela justifier de leur état de service auprès du ministère avant le 20 juin 2014. Le SNES-FSU demande que ceux qui le souhaitent puissent formuler des vœux pour changer d'académie. Si vous êtes dans ce cas contactez le SNES-FSU : [fmaitres@snes.edu](mailto:fmaitres@snes.edu)
- (5) Le SNES-FSU demande que ceux qui le souhaitent puissent changer d'académie. Le ministère y accède dans des cas exceptionnels (graves problèmes familiaux et/ou de santé). Si vous êtes dans ce cas contactez le SNES-FSU : [fmaitres@snes.edu](mailto:fmaitres@snes.edu)